

# Guide des frais et des frais de gestion des services aux petites entreprises de la HSBC

## Table des matières

Ce que vous devez savoir . . . . .	2
Comptes HSBC Petites entreprises . . . . .	3
Comptes d'épargne en devises . . . . .	4
Services supplémentaires et frais . . . . .	4
Services courants et frais. . . . .	4
Autres frais. . . . .	5
Avis importants concernant les comptes . . . . .	7
Conditions . . . . .	8

### **Vous avez des questions? Communiquez avec nous.**

- **Par téléphone :** Appelez-nous au 1-877-955-4722 (HSBC). Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE).
- **Visitez le site [hsbc.ca](https://www.hsbc.ca).**
- Vous pouvez aussi trouver une succursale à [hsbc.ca/ga](https://www.hsbc.ca/ga).

## Ce que vous devez savoir

Ce guide contient des renseignements importants sur les frais liés aux comptes HSBC Petites entreprises que vous devez connaître. Il vous présente aussi un tableau comparatif des comptes-chèques et du compte d'épargne HSBC Petites entreprises afin qu'il soit facile pour vous de choisir celui qui convient à votre entreprise.

### Si les frais changent, vous en êtes informé.

Si nous établissons de nouveaux frais ou apportons des modifications aux frais actuels, nous vous en informerons au moins 30 jours civils avant la date du changement, que ce soit sur notre site Web, au moyen d'un avis publié dans nos succursales ou par l'entremise d'un GA.

### Frais en dollars canadiens et autres devises.

À moins d'indication contraire, les frais sont facturés en dollars canadiens (\$CA). Dans les comptes détenus dans les devises autres que le dollar canadien, nous facturerons des frais dans la devise du compte. Si des frais ne sont pas indiqués dans la devise, nous vous facturons le montant des frais en dollars canadiens convertis dans la devise à notre taux à la date de facturation des frais.

Voici deux exemples qui montrent comment les frais sont indiqués et facturés :

- **5 \$/5 \$US** – Pour les comptes en dollars canadiens, le montant facturé sera de 5,00 \$CA. Pour les comptes de dollars US, les frais seront de 5,00 \$US et figureront ainsi sur votre relevé.
- **2,50 \$** – Pour les comptes en dollars canadiens, le montant facturé sera de 2,50 \$CA. Pour les comptes en d'autres devises, les frais seront l'équivalent de 2,50 \$CA converti dans la devise du compte selon le taux applicable le jour de la facturation des frais.

### Vous ne trouvez pas des frais en particulier dans ce document?

Il se peut que les frais liés à certains produits ou services ne soient pas indiqués dans ce document. Des renseignements sur ces frais vous seront fournis dans un document distinct. Si, pour une raison quelconque, le montant des frais de gestion ne peut être établi lors de l'ouverture d'un compte HSBC Petites entreprises, nous vous aviserons du montant des frais aussitôt que possible une fois le montant établi.

D'autres taxes peuvent s'appliquer.

## Comptes HSBC Petites entreprises

	Compte-chèques HSBC Départ	Compte-chèques HSBC Intermédiaire	Compte-chèques HSBC Illimité	Compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises	
	Choisissez le compte-chèques ne portant pas intérêt qui convient à votre entreprise.			Les taux d'intérêt se trouvent à <a href="http://www.hsbc.ca/nos-taux">www.hsbc.ca/nos-taux</a>	
<b>Frais et caractéristiques</b>	Frais de gestion mensuels du compte	5 \$/5 \$US	30 \$/30 \$US	60 \$/60 \$US	Aucuns
	Solde de la relation globale minimal exigé (solde personnel et d'entreprise) pour annuler les frais de gestion mensuels du compte <sup>‡</sup>	10 000 \$CA	60 000 \$CA	120 000 \$CA	S. O.
	Opérations incluses (débits <sup>2</sup> et crédits <sup>1</sup> )	10	60	Nombre illimité	3 débits <sup>2</sup> et 3 crédits <sup>1</sup>
	Frais par opération supplémentaire	1 \$/1 \$US par opération	1 \$/1 \$US par opération	Sans objet	1 \$/1 \$US par opération de crédit <sup>1</sup> supplémentaire 5 \$/5 \$US par opération de débit <sup>2</sup> supplémentaire
	Services bancaires en ligne <sup>3</sup> , mobiles <sup>4</sup> et téléphoniques	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
<b>Frais pour effets déposés*</b>	Chaque dépôt de chèque <sup>5</sup>	0,20 \$/0,20 \$US par chèque	45 premiers chèques inclus <sup>5</sup> , 0,20 \$/0,20 \$US par chèque supplémentaire	100 premiers chèques inclus <sup>5</sup> , 0,20 \$/0,20 \$US par chèque supplémentaire	0,20 \$/0,20 \$US par chèque
	Frais de dépôt en espèces, par tranche de 1 000 \$ par mois <sup>5</sup>	2,50 \$/2,50 \$US	Première tranche de 5 000 \$/5 000 \$US <sup>5</sup> par mois incluse, 2,50 \$/2,50 \$US par tranche de 1 000 \$ supplémentaire	Première tranche de 15 000 \$/15 000 \$US <sup>5</sup> par mois incluse, 2,50 \$/2,50 \$US par tranche de 1 000 \$ supplémentaire	2,50 \$/2,50 \$US
	Dépôts de pièces de monnaie, par tranche de 100,00 \$** (rouleaux ou en vrac) par mois <sup>5</sup>	2,50 \$	2,50 \$	2,50 \$	2,50 \$
<b>Frais d'utilisation de GA**†</b>	Utilisation d'un GA de la Banque HSBC Canada (retrait, dépôt)	Aucuns frais	Aucuns frais	Aucuns frais	Aucuns frais
	Chaque retrait dans un GA d'un autre établissement financier au Canada	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$
	Chaque retrait dans un GA d'un autre établissement financier hors du Canada (incluant le réseau mondial de GA de la HSBC)	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$

\* Les frais facturés pour les effets déposés et les frais d'utilisation de GA s'ajoutent aux frais facturés pour les opérations.

\*\* Service non offert au moyen d'un GA

† Certaines banques facturent des frais supplémentaires pour l'utilisation de leurs guichets automatiques.

‡ Les frais de gestion mensuels du compte sont annulés pour au plus cinq comptes par client lorsque le SRG est supérieur au SRG minimal requis pour annuler les frais. Pour obtenir plus de renseignements, se reporter au point 12 Solde de la relation globale de la section Conditions. Pour les clients qui détiennent plus de 5 comptes, nous annulerons les frais les plus élevés des 5 comptes auxquels le client est admissible au cours du mois.

## Comptes d'épargne en devises

Afin de mieux répondre aux besoins de nos clients, nous offrons nos comptes d'épargne dans les devises suivantes :

- Livre sterling (GBP)
- Euro (EUR)
- Franc suisse (CHF)
- Dollar de Hong Kong (HKD)
- Yen (JPY)
- Renminbi (RMB)

Remarque : Les dépôts et les retraits en espèces ne sont pas permis dans les comptes en renminbis. Toutes les remises doivent être traitées par voie électronique (transfert télégraphique par l'entremise des services bancaires en ligne ou mobiles).

Pour des détails sur les taux d'intérêt applicables, veuillez consulter la section «Comptes d'épargne en devises étrangères» de notre site Web, à l'adresse [www.hsbc.ca/nos-taux](http://www.hsbc.ca/nos-taux), ou en faire la demande dans une succursale de la HSBC. Les frais relatifs à ces comptes sont indiqués dans la section «Services supplémentaires et frais» ci-dessous.

## Services supplémentaires et frais

Cette section présente une liste de tous les autres services offerts, et les frais associés à chacun, qui s'ajoutent aux frais de gestion mensuels du compte, aux frais d'opération et aux frais de dépôt figurant à la page 3.

### Services courants et frais

Cette section indique les services les plus couramment utilisés par nos clients, en ordre alphabétique, et les frais associés.

#### Chèque certifié

Par chèque	15,00 \$/ 15,00 \$US
------------	-------------------------

#### Opposition

Chèque ou débit préautorisé en \$CA ou en \$US, par demande :	
Par l'entremise des services bancaires en ligne <sup>3</sup>	12,50 \$
En personne <sup>11</sup>	15,00 \$/ 15,00 \$US
Traite en devise	10,00 \$
Renseignements ou code magnétique manquants	20,00 \$
Plus les frais applicables prélevés par la banque négociatrice.	

#### Service de règlement des taxes en ligne

Une façon pratique de remettre les taxes et les impôts aux gouvernements fédéral, provincial et municipal, de même que les retenues à la source des employés, à partir d'Internet.

Frais initiaux, par profil	30,00 \$
Frais de gestion mensuels minimaux (ces frais mensuels sont annulés quand une remise est faite)	2,75 \$
Remise au gouvernement, chacune	2,00 \$

#### Service de transfert électronique de fonds (TEF)

Ce service vous permet d'effectuer et de recevoir des paiements au Canada. Veuillez communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires pour connaître les solutions offertes et les frais qui s'appliquent.

#### Traite bancaire

Toute devise, par effet	7,50 \$
-------------------------	---------

#### Transfert de fonds entre tous les comptes de la Banque HSBC Canada

En personne <sup>11</sup> , au GA ou par l'entremise des services bancaires en ligne <sup>3</sup> , mobiles <sup>4</sup> ou téléphoniques	Aucuns frais
Demande à une succursale de la Banque HSBC Canada par téléphone ou par télécopieur	4,50 \$/ 4,50 \$US

Remarque : Les frais d'opération habituels décrits à la section Comptes HSBC Petites entreprises s'appliquent, selon les comptes détenus par le client.

#### Transfert télégraphique<sup>6, 7, 8, 9, 10</sup>

##### Transfert télégraphique sortant à partir d'une succursale de la HSBC au Canada<sup>6,7,8,10</sup>

Jusqu'à 30 000 \$	45,00 \$ par transfert
Plus de 30 000 \$	75,00 \$ par transfert

##### Transfert télégraphique sortant effectué par l'entremise des services bancaires en ligne<sup>3,6,7,8,9,10</sup>

Jusqu'à 30 000 \$	20,00 \$ par transfert
Plus de 30 000 \$	40,00 \$ par transfert

## Services courants et frais (suite)

### Transfert télégraphique entrant<sup>8,9</sup>

Tout montant	15,00 \$ par transfert
--------------	---------------------------

Frais dus en raison de directives mal formatées (incluant les frais de rectification)	25,00 \$
---	----------

### Annulation, rappel ou recherche

Demande reçue en ligne	25,00 \$ par demande
------------------------	-------------------------

Demande reçue autrement qu'en ligne	30,00 \$ par demande
-------------------------------------	-------------------------

Remarque : Les clients qui détiennent déjà des comptes-chèques ou d'épargne commerciaux pourront continuer à les utiliser tout en demandant également l'ouverture de nouveaux comptes HSBC Petites entreprises. Une fois ces comptes ouverts, les frais de transfert télégraphique indiqués dans ce document s'appliqueront à tous les comptes commerciaux, y compris aux comptes-chèques et d'épargne commerciaux de la HSBC. Pour connaître les frais associés à ces comptes, consultez le document **Frais de gestion s'appliquant aux comptes commerciaux/ Déclaration de renseignements**.

## Autres frais

Tous les autres frais sont indiqués ci-dessous en ordre alphabétique.

### Chèque non codé ou mal codé

Effets traités comme des chèques dans le compte ou chèques portant le mauvais code magnétique (comme dans le cas de comptes encore gérés, mais plus offerts) ou dont le code a été altéré, par effet	5,00 \$
--	---------

### Chèques personnalisés

Les prix varient selon le modèle choisi et la quantité commandée. Pour en savoir plus, communiquez avec votre gestionnaire de relations bancaires.	Prix variable
--	---------------

### Compte inactif

Votre compte devient inactif si aucune opération (autre que celles que nous effectuons, comme les crédits d'intérêt et les prélèvements de frais bancaires) pour une période de deux ans.

Si votre compte est inactif, nous pourrions débitez les frais de gestion, les frais de gestion mensuels et d'autres frais applicables ainsi que les frais annuels d'inactivité

(voir ci-après) le 30 avril pour chaque compte inactif jusqu'à ce que le solde de votre compte soit inférieur ou égal à zéro. Si le solde de votre compte devient inférieur ou égal à zéro, nous pourrions fermer votre compte sans vous en aviser avant.

Frais d'inactivité annuels	30,00 \$
----------------------------	----------

Si vous n'effectuez aucune opération (autre que celles que nous effectuons, comme les crédits d'intérêt et les prélèvements de frais bancaires) pour une période de deux ans, de cinq ans et de neuf ans, nous sommes tenus par la loi de vous envoyer un avis. Nous pourrions vous envoyer des avis plus souvent.

En ce qui concerne les comptes en dollars canadiens, si vous n'effectuez aucune opération (autre que celles que nous effectuons, comme les crédits d'intérêt et les prélèvements de frais bancaires) pendant une période de dix ans, le solde sera considéré comme non réclamé et sera transmis à la Banque du Canada. Vous pouvez communiquer avec la Banque du Canada pour réclamer vos fonds.

### Confirmation bancaire

Taux horaire (minimum de 35,00 \$)	50,00 \$
------------------------------------	----------

Remarque : Les frais dépendent du temps nécessaire pour répondre à la demande du client.

### Confirmation du solde du compte ou lettre de référence

Pour chaque demande	17,50 \$
---------------------	----------

### Copie de reçu d'impôt

Par copie	15,00 \$
-----------	----------

### Effet déposé retourné

Sans provision	7,00 \$
----------------	---------

Pour toute autre raison, par effet	7,00 \$
------------------------------------	---------

Avis par téléphone ou par télécopieur (au besoin), par effet	7,00 \$
--	---------

### Effet envoyé en recouvrement

Effet envoyé en recouvrement à un autre établissement financier au Canada	25,00 \$
Chèque, peu importe la devise, envoyé en recouvrement, payable à l'extérieur du Canada	0,20 % du montant Minimum de 30,00 \$ Maximum de 150,00 \$

Plus les frais exigés par les banques émettrices et intermédiaires.

### Effet refusé (sans provision)

Chèque ou effet de débit, par effet (ces frais remplacent les frais de traitement des effets entraînant un découvert de 5,00 \$)	45,00 \$
--	----------

### Opération de change

Chèque en devise acheté par la Banque HSBC Canada (par ex., encaissé ou déposé), par chèque (sauf les chèques de voyage)*	2,50 \$
Chèque en devise** tiré sur un compte en dollars canadiens, par chèque*	20,00 \$
Chèque de rente de retraite en devise accepté par la Banque	Taux de change

\* Plus le taux de change applicable.

\*\* Les chèques tirés dans des devises autres que le dollar canadien ou le dollar US seront traités comme des effets envoyés en recouvrement. Consultez les frais liés aux effets envoyés en recouvrement.

Les fonds en dollars US et en devises pour les chèques achetés ou déposés ne seront pas libérés avant 1 à 3 jours ouvrables pour les fonds en dollars US et avant un minimum de 5 jours ouvrables pour les fonds en devises afin de permettre la compensation et le règlement à l'échelle internationale.

### Recherche de dossier ou de pièce justificative

Dans les 60 jours après l'opération	5,00 \$/ 5,00 \$US par demande
Plus de 60 jours après l'opération	15,00 \$/ 15,00 \$US par demande

Aucuns frais ne sont facturés si nous jugeons que la demande est attribuable à une erreur de la HSBC au Canada.

### Relevé de compte

Demande d'une copie d'un relevé ou de relevé provisoire, par demande	5,00 \$
--	---------

### Service de dépôts de nuit

Sacs jetables, paquet de 50	15,00 \$
Remplacement des clés, par clé	15,00 \$

### Traitement des effets entraînant un découvert

Lorsqu'un chèque, un retrait ou un autre effet de débit <sup>2</sup> entraîne un dépassement de la limite de découvert autorisée, par effet	5,00 \$/ 5,00 \$US
---	-----------------------

Si aucune limite de découvert n'est autorisée, le taux d'intérêt appliqué au montant à découvert correspondra à un taux de 21 % par année composé mensuellement (équivalant à un taux annuel effectif de 23,14 %).

Le taux convenu s'appliquera aux avances qui ne dépassent pas la limite de découvert autorisée. Cependant, un taux de 21 % par année composé mensuellement (équivalant à un taux annuel effectif de 23,14 %) s'appliquera sur tout montant dépassant cette limite.

### Transfert de compte

Transfert du solde d'un compte à un autre établissement financier	19,50 \$
---	----------

### Validation d'un chèque

Dans le cas où un client de la HSBC demande la validation d'un chèque tiré sur un autre établissement financier avant le traitement	5,00 \$
---	---------

### Virement Interac

Virement INTERAC <sup>MD1</sup>	Aucuns frais
---------------------------------	--------------

Des frais d'opération dans le compte pourraient aussi s'appliquer.

Les frais d'opération dans le compte (s'il y a lieu) ne sont pas remboursables, même si le virement est annulé, échoue, expire ou est refusé.

## Avis importants concernant les comptes

### Préavis pour les retraits

Nous nous réservons le droit d'exiger un préavis de vingt-quatre (24) heures de votre part pour le traitement des retraits.

### Politique sur la retenue des fonds

Lorsque vous faites un dépôt dans votre compte HSBC Petites entreprises, que ce soit dans une succursale de la HSBC au Canada, à un GA de la HSBC ou selon une autre méthode, nous pouvons retenir une partie ou la totalité du montant. Si votre dépôt est soumis à une retenue, le montant complet est ajouté au solde de votre compte immédiatement. L'accès à ces nouveaux fonds est toutefois restreint. Vous ne pouvez pas retirer les fonds que nous retenons, et nous n'utiliserons pas ces fonds pour payer des chèques ou des débits préautorisés avant la fin de la période de retenue. Notre politique sur la retenue des fonds est appliquée selon chaque client.

Type de dépôt	Méthode de dépôt	Montant du dépôt	Période de retenue maximale*
Chèques ou instruments émis en dollars CA et tirés d'un compte dans une succursale d'un établissement financier situé au Canada.	En succursale auprès d'un employé de la HSBC, dans un GA de la HSBC ou selon une autre méthode.	Tout montant	4 jours ouvrables
Chèques ou instruments émis en dollars US ou dans une autre devise et tirés d'un compte dans une succursale d'un établissement financier situé au Canada ou à l'extérieur du Canada.	En succursale auprès d'un employé de la HSBC, dans un GA de la HSBC ou selon une autre méthode.	Tout montant	30 jours ouvrables (afin de permettre la compensation et le règlement à l'échelle internationale)

\* Si le dépôt est fait un jour ouvrable, après 21 h (HE)/18 h (HP), ou un jour non ouvrable, la période de retenue maximale commence alors le jour ouvrable suivant. Les samedis, les dimanches et les jours fériés ne sont pas des jours ouvrables. La période de retenue maximale, selon l'effet qui est déposé, est imposée si l'effet respecte les exigences de la HSBC; cette période peut être prolongée si ces exigences ne sont pas respectées, si nous devons enquêter sur un chèque, ou encore en raison d'une situation indépendante de notre volonté, comme une panne de système ou une catastrophe naturelle. Une fois la période de retenue terminée, vous avez accès à vos fonds. Par contre, le fait de libérer les fonds ne signifie pas nécessairement que le chèque ou tout autre instrument ne peut pas être retourné pour une autre raison. Si le chèque ou l'instrument est retourné après la période de retenue, nous pouvons récupérer le montant du chèque ou de l'instrument dans votre compte HSBC Petites entreprises.

Notre politique sur la retenue des fonds s'applique à tous les dépôts effectués à un GA, qu'ils soient en argent ou par chèque. Pour en savoir plus, consultez le site [hsbc.ca/politiqueretenue](https://www.hsbc.ca/politiqueretenue).

### Comptes encore gérés mais non offerts par les services aux petites entreprises de la HSBC

Les comptes suivants ne sont plus offerts mais sont encore gérés par les services aux petites entreprises de la HSBC :

- Compte courant
- Compte de placement commercial
- Compte HSBC AvantageAffaires
- Compte de placement commercial – taux variable, taux préférentiel
- Compte HSBC Direct Entreprises
- Compte d'épargne d'entreprise
- Compte d'épargne commercial

Pour connaître les frais et les frais de gestion associés aux comptes ci-dessus, veuillez consulter le document Frais de gestion s'appliquant aux comptes commerciaux/Déclaration de renseignements.



## Conditions

- <sup>1</sup> Les opérations de crédit comprennent les crédits portés à un compte de la Banque HSBC Canada provenant d'un autre compte de la Banque HSBC Canada par l'entremise des services bancaires en ligne<sup>3</sup> de la HSBC, des services bancaires mobiles<sup>4</sup>, d'un GA de la HSBC, des services bancaires téléphoniques et du système RVI (système de réponse vocale interactive), et les dépôts effectués par l'entreprise d'un GA, du service de dépôts de nuit, des succursales de la Banque HSBC Canada ou de tout autre canal de dépôts accepté par la HSBC.
- <sup>2</sup> Les opérations de débit comprennent les débits effectués dans un compte de la Banque HSBC Canada, que ce soit au moyen d'un retrait, d'un paiement de facture, d'un chèque, d'un paiement préautorisé ou d'un paiement effectué par l'entremise des services bancaires en ligne<sup>3</sup> de la HSBC, des services bancaires mobiles<sup>4</sup>, d'un GA de la HSBC, des services bancaires téléphoniques, du système RVI (système de réponse vocale interactive), des succursales de la Banque HSBC Canada et de tout autre canal accepté par la HSBC.
- <sup>3</sup> Le terme «services bancaires en ligne» désigne précisément HSBC*net*, la plateforme de services bancaires aux entreprises en ligne offerte aux clients HSBC Petites entreprises.
- <sup>4</sup> Le terme «services bancaires mobiles» désigne précisément l'application des services HSBC*net* mobiles et l'application HSBC Fusion offertes aux clients HSBC Petites entreprises.
- <sup>5</sup> Le calcul des dépôts mensuels est basé sur un mois civil, sauf pour les dépôts effectués par l'entremise d'un GA de la HSBC au Canada ou du service de dépôts de nuit, qui peuvent être comptabilisés selon un cycle de facturation différent. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires de la Banque HSBC Canada.
- <sup>6</sup> Pour les paiements télégraphiques sortants tirés d'un compte HSBC Petites entreprises dans une devise différente de celle du compte HSBC Petites entreprises, le montant sera converti dans l'autre devise selon le taux de change courant de la journée.
- <sup>7</sup> Pour les paiements télégraphiques sortants, la banque intermédiaire (incluant une société affiliée du Groupe HSBC) ou finale du bénéficiaire peut imposer ses propres frais, qui seront portés au compte du bénéficiaire ou de l'expéditeur, selon le cas.
- <sup>8</sup> Si vous indiquez que les frais doivent être portés au compte du bénéficiaire (BEN), ces frais seront automatiquement déduits à même le montant du paiement et ne seront pas facturés séparément dans le compte HSBC Petites entreprises.
- <sup>9</sup> Pour les paiements télégraphiques entrants, la banque intermédiaire peut imposer des frais, qui seront portés au compte du bénéficiaire.
- <sup>10</sup> Pour un paiement sortant tiré de votre compte HSBC Petites entreprises et destiné à un compte libellé dans une devise différente, nous pouvons acheminer les paiements par l'entremise d'une banque intermédiaire (qui peut être une société affiliée du Groupe HSBC) que nous jugeons raisonnable dans cette situation et nous n'assumons aucune responsabilité concernant le choix de la banque intermédiaire. Si le fait d'effectuer un paiement sortant à partir de votre compte HSBC Petites entreprises fait en sorte qu'une banque intermédiaire est désignée, nous pouvons en choisir une autre, en votre nom, au besoin, et nous n'assumerons aucune responsabilité concernant ce choix. Nous pouvons avoir des ententes réciproques de recommandations commerciales avec des banques intermédiaires. Ces dernières peuvent (sans y être tenues) convertir les devises. Les conversions sont effectuées au taux en vigueur sur le marché choisi par la banque intermédiaire. Les banques intermédiaires peuvent exiger une commission, imposer des frais et établir un différentiel entre le cours acheteur et vendeur d'une devise dans l'exécution d'une demande donnée. Vous convenez que nous ne sommes pas vos mandataires quant à l'acheminement de vos paiements pour lesquels la conversion des devises est effectuée par une banque intermédiaire. Dans les cas où des ententes réciproques de recommandations commerciales avec des banques intermédiaires ont été conclues, nous nous chargerons, sur demande, d'obtenir et de vous communiquer le taux de change que ces dernières ont appliqué, une fois que la conversion aura été réalisée.
- <sup>11</sup> Se rapporte aux demandes liées à un compte effectuées en personne, à un employé de la HSBC, dans une succursale de la HSBC au Canada.
- <sup>12</sup> Solde de la relation globale (SRG)
- Les frais de gestion mensuels du compte sont annulés pour au plus cinq comptes par client après la période de grâce<sup>13</sup> lorsque le SRG est supérieur au SRG minimal requis pour annuler les frais.
- Le SRG (calculé en dollars canadiens) comprend :
- Les soldes des dépôts quotidiens moyens dans les comptes-chèques et comptes d'épargne HSBC

Petites entreprises, incluant les certificats de placement garanti (CPG) et les dépôts à terme de la petite entreprise pour le cycle mensuel.

- La valeur marchande des placements de la petite entreprise le dernier jour du mois auprès de :
  - Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.<sup>14</sup>
  - InvestDirect HSBC<sup>15</sup>
  - Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.<sup>16</sup>
- Le solde de la relation globale personnelle (défini dans la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers - Déclaration de renseignements) des propriétaires, incluant les associés et les actionnaires, de la petite entreprise cliente qui ont consenti à l'utilisation de leur solde de la relation globale personnelle à cette fin.
  - Pour en savoir plus sur le calcul du solde de la relation globale personnelle, consultez la page [www.hsbc.ca/content/dam/hsbc/ca/global/hsbc-personal-service-charges-statement-of-disclosure-fr.pdf](http://www.hsbc.ca/content/dam/hsbc/ca/global/hsbc-personal-service-charges-statement-of-disclosure-fr.pdf)
  - Le solde des comptes personnels détenus conjointement par deux propriétaires ou plus (incluant les associés et les actionnaires) de la petite entreprise cliente entre une seule fois dans le calcul du SRG de la petite entreprise.

Le SRG ne comprend pas :

- Les facilités de crédit personnelles ou de la petite entreprise (les soldes des prêts, marges de crédit, protections en cas de découvert, prêts hypothécaires et cartes de crédit);
- Les fonds dans des comptes qui ne peuvent être associés à la relation bancaire de la petite entreprise ou à la relation bancaire personnelle du propriétaire de l'entreprise;
- Les soldes de comptes individuels détenus par des personnes avec lesquelles le propriétaire détient un compte conjoint;
- Le solde de la relation globale personnelle (défini dans la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers - Déclaration de renseignements) des propriétaires qui n'ont pas consenti à l'utilisation de leur solde de la relation globale personnelle à cette fin.

<sup>13</sup> Période de grâce – Les frais de gestion mensuels du compte sont annulés pour les trois mois qui suivent l'ouverture du premier compte-chèques pour petite entreprise. Le mois d'ouverture du compte est considéré comme le premier mois. Après la période de grâce, les frais mensuels sont annulés seulement si le client respecte le SRG minimal.

<sup>14</sup> Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. est une filiale en propriété directe de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée («GGAC») et une filiale en propriété indirecte de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. GGAC est une filiale en propriété exclusive, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Les services de Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. ne sont pas garantis ou couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Banque HSBC Canada ni par aucun autre fonds de protection des épargnants ou organisme d'assurance-dépôts.

<sup>15</sup> InvestDirect HSBC est une division de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., une filiale en propriété exclusive, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada. Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et du Fonds canadien de protection des épargnants. Les services offerts par InvestDirect HSBC ne sont pas garantis ou couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Banque HSBC Canada, ni aucun autre fonds de protection des épargnants ou organisme d'assurance-dépôts.

<sup>16</sup> Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc. est une filiale, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Les services offerts par Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc. ne sont pas garantis ou couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Banque HSBC Canada ni aucun autre fonds de protection des épargnants ou organisme d'assurance-dépôts.

<sup>MD1</sup> Virement Interac est une marque déposée d'Interac Inc. Utilisée sous licence.